

## Goutard (gendarme du roi, 17..-18..?)

Pays :	France
Langue :	français
Naissance :	17..
Mort :	18..
Note :	Dit "ancien gendarme du roi" en 1789

### Table des matières

<i>Ses activités</i> . . . . .	1
Auteur du texte (1) . . . . .	1
<i>Pages dans data.bnf.fr</i> . . . . .	1
Auteurs reliés . . . . .	1
Cette page dans l'atelier . . . . .	1
<i>Sources et références</i> . . . . .	2
Voir dans le catalogue général de la BnF . . . . .	2
Sources de la notice . . . . .	2

### Ses activités

#### Auteur du texte

##### Auteur du texte (1)

- [Observations sur le règlement du 22 mai 1782, concernant les preuves de noblesse exigées pour entrer au service](#)  
Description matérielle : [4]-53-[5] p.  
Description : Note : Par Mr. Goutard, ancien gendarme du roi, d'après le registre des permissions tacites qui le dévoile. - Double adresse spécifique des ouvrages passés par le système de la permission tacite : l'ouvrage a été impr. à Paris. - En trois réflexions. - À la fin, catalogue des "Livres nouveaux qui se trouvent chez Knapen fils...", p. [1-3]. - Mention de prix dans le catalogue : 12 sols  
Permission tacite accordée le 5 juin 1789 (BN ms. fr. 22003, n°677, p. 112). Ouvrage présenté le 22 mai par l'auteur, dévoilé au registre, et examiné par le vicomte de Toustain  
Auteur du texte : Goutard (gendarme du roi, 17..-18..?)  
Imprimeur-libraire : Achille-Maximin-Philogone Knapen (1759-1800?)  
Lien : [catalogue](#)

### Pages dans data.bnf.fr

#### Auteurs reliés

[Auteurs reliés à Goutard \(gendarme du roi, 17..-18..?\)](#)

#### Cette page dans l'atelier

[Goutard \(gendarme du roi, 17..-18..?\) dans les pages Atelier de data.bnf.fr](#)

L'atelier de data.bnf.fr vous propose un espace expérimental, pour découvrir ses données. Frises chronologiques, cartes, galeries d'images vous conduisent vers les

ressources de la BnF.

## Sources et références

Voir dans le catalogue général de la BnF

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12571729n>

## Sources de la notice

Observations sur le règlement du 22 mai 1782, concernant les preuves de noblesse exigées pour entrer au service / [Mr. Goutard, ancien gendarme du roi], 1789